

Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale - 7080

RESPONSABLE :

Charlette Ménard
819 762-0971 poste 2487

SCOLARITÉ :

120 crédits, Premier cycle

GRADES :

Bachelier en éducation

OBJECTIFS :

Le Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale vise la formation de professionnelles et de professionnels en enseignement aptes à intervenir auprès d'élèves (préscolaire, primaire) handicapés ou éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation afin de favoriser leur réussite éducative.

La personne étudiante développera les compétences professionnelles propres à la formation enseignante telles que définies par le ministère de l'Éducation (2020) pour intervenir :

- soit en prise en charge dans une école spécialisée ou dans une école ordinaire en classe spéciale ou en classe-ressource du préscolaire-primaire,
- soit, à titre d'orthopédagogue, en dépistage et en soutien des élèves et à la personne enseignante en classe ordinaire, à domicile, en milieu hospitalier ou en centre d'accueil

en collaboration avec les autres partenaires du milieu scolaire ou des services sociaux.

Visées

Chaque année du plan de formation met l'accent sur l'une de quatre visées que sont :

- An 1 : Se familiariser à la profession enseignante en adaptation scolaire : éveil à la diversité et aux interventions différenciées
- An 2 : S'initier aux stratégies d'enseignement, d'intervention et d'évaluation : conjuguer approche culturelle et plaisir d'apprendre
- An 3 : Expérimenter des stratégies d'enseignement, d'intervention et d'évaluation : affirmation de son rôle de soutien à la réussite
- An 4 : Consolider ses compétences professionnelles : insertion à la profession enseignante pour collaborer à la réussite des élèves

Le programme de Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire prépare à des études de deuxième et de troisième cycles dans le domaine des sciences de l'éducation.

Ce programme d'études est offert par extension à l'UQAT en vertu d'une entente avec l'UQAR.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir obtenu une cote de rendement au collégial minimale de 22.

Les candidates et les candidats présentant une cote R entre 20 et 22 devront fournir une lettre de motivation en lien avec les études en adaptation scolaire et sociale accompagnant le relevé de notes des études antérieures. Si nécessaire, ils seront soumis à une entrevue réalisée par la direction de module, laquelle déterminera leur admissibilité.

De plus, toutes les candidates et tous les candidats doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

MESURES PARTICULIÈRES DU PROGRAMME :

Au Québec, la réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) est obligatoire pour obtenir le brevet d'enseignement.

Base études universitaires

La candidate ou le candidat doit avoir réussi au moins 30 crédits de cours universitaires dans un même programme au moment du dépôt de la demande

d'admission.

De plus, toutes les candidates et tous les candidats doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

BASE ÉTUDES HORS QUÉBEC

Base préuniversitaire en France

Être titulaire d'un diplôme équivalent à un diplôme d'études collégiales et avoir obtenu une moyenne de 12/20.

L'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu une moyenne inférieure à 12/20 pourra voir son dossier analysé par le module. Pour ce faire, le module demandera une lettre de motivation à la candidate ou au candidat, laquelle devra préciser :

- les motivations à se diriger vers la profession enseignante en adaptation scolaire et sociale;
- la justification du choix de l'UQAT comme lieu du projet d'études au Québec.

De plus, toutes les candidates et tous les candidats doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

MESURES PARTICULIÈRES DU PROGRAMME :

Au Québec, la réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) est obligatoire pour obtenir le brevet d'enseignement.

Base expérience

Avoir au moins 21 ans. Posséder des connaissances appropriées et une expérience pertinente d'au moins six (6) mois (900 h) en enseignement ou en intervention, de façon rémunérée ou bénévole, dans le réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux, des services de garde ou dans des organismes communautaires.

Une lettre de motivation de la candidate ou du candidat doit accompagner la demande, laquelle devra préciser les motivations à se diriger vers la profession enseignante en adaptation scolaire et sociale. L'expérience exigée doit être attestée par l'employeur ou le responsable de l'organisme. Cette attestation, écrite par une personne responsable, devra contenir la durée du travail (le nombre d'heures), la nature des fonctions et des tâches réalisées ainsi qu'une appréciation globale du travail.

Sur cette base d'admission, les responsables du module évalueront le dossier et pourront, au besoin, solliciter une rencontre.

Toutes les candidates et tous les candidats doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

MESURES PARTICULIÈRES DU PROGRAMME :

Au Québec, la réussite du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) est obligatoire pour obtenir le brevet d'enseignement.

PLAN DE FORMATION :

profil préscolaire - primaire

Visée An 1 - Se familiariser à la profession enseignante en adaptation scolaire : éveil à la diversité et aux interventions différenciées

Session 1

EPIG1	Test diagnostique de français (1er cycle) (0 cr.)
ASS10023	Éthique de la profession enseignante et enjeux de la diversité (3 cr.)
ASS10223	Réussite éducative et parcours de formation en adaptation scolaire et sociale (3 cr.)
ASS10423	Éducation et développement des enfants de zéro à douze ans (3 cr.)
ASS15023	Mathématiques pour l'enseignement au primaire et au 1er cycle du secondaire (3 cr.)
ASS17023	Connaissance et éducation inclusive des élèves handicapés et en difficulté (3 cr.)

Session 2

ASS10623	Théories de l'éducation et pratiques pédagogiques en adaptation scolaire et sociale (3 cr.)
----------	---

ASS15223	Didactique et orthopédagogie de l'arithmétique (3 cr.) (ASS15023)
ASS17223	Gestion de classe en adaptation scolaire et sociale (3 cr.)
ASS19023	Stage I : familiarisation, observation et intégration théorie-pratique (3 cr.)
SCE11323	Fondements de la communication orale et écrite pour l'enseignement (3 cr.)

Visée An 2 – S'initier aux stratégies d'enseignement, d'intervention et d'évaluation : conjuguer approche culturelle et plaisir d'apprendre

Session 3

ASS20123	Mobilisation du numérique en enseignement en adaptation scolaire et sociale (3 cr.)
ASS21023	Didactique de la grammaire au primaire et au secondaire (3 cr.)
ASS23423	Développement normal et pathologique du langage oral et écrit (3 cr.)
ASS25223	Didactique et orthopédagogie de l'arithmétique, de la statistique et des probabilités au primaire et au secondaire (3 cr.) (ASS15223)
ASS29023	Stage II : initiation à l'intervention en adaptation scolaire et sociale et intégration théorie-pratique (4 cr.) (ASS19023)

Session 4

ASS21123	Émergence de la lecture/écriture au préscolaire et didactique du français au 1er cycle du primaire (3 cr.)
ASS23523	Élèves présentant des difficultés comportementales extériorisées (3 cr.)
ASS27023	Interventions adaptées auprès des élèves ayant une déficience intellectuelle (3 cr.)
ASS28223	Didactique des sciences et technologies (3 cr.)
SCE20823	Fondements en évaluation des apprentissages (3 cr.)

Visée An 3 – Expérimenter des stratégies d'enseignement, d'intervention et d'évaluation : affirmation de son rôle de soutien à la réussite

Session 5

ASS31223	Didactique du français et adaptation scolaire aux 2e et 3e cycles du primaire (3 cr.)
ASS34223	Didactique des arts en adaptation scolaire et sociale (3 cr.)
ASS39223	Stage III : intervention, analyse de la pratique et accentuation de l'intégration théorie pratique (5 cr.) (ASS29023)
SCE12023	Culture et citoyenneté québécoise (3 cr.)

Session 6

ASS33523	Élèves présentant des difficultés comportementales intériorisées et des problèmes de santé mentale (3 cr.)
ASS36122	Dépistage au préscolaire et démarche d'évaluation diagnostique des difficultés de lecture-écriture au primaire (3 cr.) (ASS21123 et ASS31223)
ASS36623	Pratiques orthopédagogiques au primaire (3 cr.)
ASS37023	Interventions pédagogiques adaptées pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (3 cr.) 3 crédits optionnels

Visée An 4 – Consolider ses compétences professionnelles : insertion à la profession enseignante pour collaborer à la réussite des élèves

session 7

ASS42123	Didactique de l'univers social en adaptation scolaire et sociale au primaire (3 cr.)
ASS45423	Didactique et orthopédagogie de la géométrie et de la mesure au préscolaire et au primaire (3 cr.) (ASS15223)
ASS46223	Interventions orthodidactiques adaptées aux élèves ayant des difficultés en lecture et en écriture (3 cr.) (ASS36122)
SCE40023	Organisation et enjeux de l'éducation au Québec (3 cr.) 3 crédits optionnels

Session 8

ASS49223	Stage IV : prise en charge d'une tâche d'enseignement en adaptation scolaire et sociale et intégration théorie-pratique (15 cr.) (ASS39223)
----------	---

Cours optionnels

L'étudiante ou l'étudiant choisi deux cours parmi les suivants :

ADM2300	Comportement organisationnel (3 cr.) *
ARP6005	Lecture et appréciation de l'oeuvre d'art (3 cr.)
EDU2234	Projet éducatif de formation et développement institutionnel (3 cr.)
EDU2510	Pédagogie du jeu (3 cr.)
EDU2530	Atelier d'efficacité cognitive (3 cr.) *
EDU2540	Atelier d'efficacité cognitive en contexte éducatif (3 cr.) *
EDU2604	Valorisation et inclusion des perspectives autochtones en enseignement (3 cr.)
SOC2110	Sociologie de l'éducation (3 cr.) *

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Pour s'inscrire au cours ASS39223, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi tous

les cours du plan de formation précédant le stage III. De plus, elle ou il doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), à défaut de quoi elle ou il sera soumis aux mesures en vigueur.

Des exceptions dans l'administration de ce règlement peuvent s'appliquer aux étudiantes ou étudiants qui ont un cheminement atypique approuvé par la direction du module. Dans de tels cas, la demande d'autorisation de s'inscrire au cours-stage ASS39223 devra alors être analysée et approuvée par la direction du module. Aucune exception ne sera toutefois accordée aux étudiantes ou étudiants n'ayant pas réussi le TECFÉE.

Pour s'inscrire au cours ASS49223, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi tous les cours du plan de formation précédant le stage IV.

Sur autorisation préalable de la direction du module, des exceptions dans l'administration de ce règlement peuvent s'appliquer aux étudiantes ou étudiants qui ont un cheminement atypique.

Règles de cheminement :

En cas d'échec ou d'abandon, les cours-stages ASS19023, ASS29023, ASS39223, et ASS49223 ne peuvent être repris qu'une seule fois.

La procédure d'une demande de reprise et les conditions sont exposées dans le document des stages.

Un seul des deux stages ASS39223 et ASS49223 peut être réalisé en orthopédagogie.